

70	22/05/2017	BE 0475.987.215	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17129.00454	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **ALLONS EN VENT**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Route de Vencimont N°: 16 Boîte:

Code postal: 5570 Commune: Beauraing

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Dinant

Adresse Internet: <http://www.allonsenvent.be>

Numéro d'entreprise BE 0475.987.215

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 24-10-2001

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 23-04-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2016 au 31-12-2016

Exercice précédent du 01-01-2015 au 31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 12

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

LAMBIN Jean

rue des Floraliés 85/5
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2013

Fin de mandat: 27-04-2019

Administrateur

VAN RILLAER Lionel

Rue de Middelbourg 33//
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2011

Fin de mandat: 23-04-2017

Président du Conseil d'Administration

PONCIN Lionel

Rue de la Ruche 56//
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2011

Fin de mandat: 23-04-2017

Administrateur

LISEIN Jonathan

Rue du monument 19//
5560 Houyet
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2011

Fin de mandat: 23-04-2017

Administrateur délégué

DESHAYES Victoria

Avenue Voltaire 161
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 17-04-2016

Fin de mandat: 23-04-2017

Administrateur

HEVESI Kadosa

Rue Dohet 6
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat: 17-04-2016

Fin de mandat: 23-04-2017

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	73.254	83.150
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	104.340	121.397
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	31.086	38.247
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	56.323	56.216
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	9.341	9.177
Autres charges d'exploitation		640/8	13.365	13.356
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-5.775	4.401
Produits financiers		75/76B	9.727	8.751
Produits financiers récurrents		75	9.727	8.751
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	128	
Charges financières récurrentes		65	128	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	3.824	13.152
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	3.824	13.152
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	3.824	13.152

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	122.640	136.434
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.824	13.152
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	118.816	123.283
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	12.000	8.200
Affectations aux capitaux propres		691/2		0
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		0
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	110.178	118.816
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	24.462	25.818
Rémunération du capital		694	12.462	13.182
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696	12.000	12.636
Autres allocataires		697		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	14.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	14.400	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8129P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	3.600	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	3.600	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>10.800</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	789.492
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	536	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	790.028	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	501.292
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	52.723	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	554.015	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	236.013	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	5.260
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	260	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	5.000	

RÈGLES D'ÉVALUATION**1. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables.

2. Les frais d'établissement (frais relatifs à la constitution de l'entreprise, frais relatifs aux différentes augmentations de capital, frais relatifs aux prêts obligataires convertibles=) font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les immobilisations incorporelles sont relatives aux développements de nouveaux projets. Annuellement, si le projet n'a pas abouti, la société procède à une évaluation raisonnable des chances d'aboutissement de ceux-ci et procède à une éventuelle perte de valeur sur les projets considérés comme ne devant pas aboutir. La durée de vie des immobilisations incorporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également

l'objet d'une activation :

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.) ;
- Frais de coordination sécurité et santé ;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD) ;
- Frais de géomètres ;

Elles sont amorties au même rythme que le matériel et outillage (éoliennes).

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien, une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place. Cette provision est capitalisée en tant qu'accessoires des machines et outillages.

L'amortissement est calculé de façon linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs.
Ces durées de vie se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles	
dépenses de développement	5 ans
autres	5 ans
Immobilisations corporelles	
terrains	illimité
frais accessoires sur achats de terrains	1 an
matériel et outillage - éoliennes et accessoires:	15 ans
matériel de bureau de	5 à 10 ans
matériel informatique de	3 à 5 ans
meublé de bureau de	5 à 10 ans
autres max.	20 ans

4. Les immobilisations financières :

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale

5. Les créances commerciales et autres créances :

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

6. Les valeurs disponibles :

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

7. Les dettes :

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

8. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan et qui :

- résulte d'un élément passé
- il est probable qu'elle engendrera de charges et des flux de trésorerie
- dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

A défaut de données plus précises, la société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement éolien (Machines et frais accessoires) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 15 années, comme celui du parc éolien lui-même.
- une provision pour couvrir le remplacement du générateur 10 ans après la mise en service des éoliennes à concurrence de 5% du prix d'acquisition de l'éolienne (Machine) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 10 années.

Dans le cas particulier de l'éolienne Enercon E-48 au Tienne du Grand Sart ("l'éolienne des enfants"), le calcul des provisions est basé sur les informations transmises par la société Enercon à Allons en Vent le 22/12/2011:

-provision pour démantèlement : 31,671.15EUR à constituer les 15 premières années, soit un montant annuel de 2,165.86EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2020

-provision pour grosses réparations : 60,000.00EUR à constituer les 12 premières années, soit un montant annuel de 6,570.02EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2017

Les montants à provisionner annuellement seront indexés avec la formule suivante:

Nouveau montant = montant calculé en décembre 2011 x (indice santé décembre / indice santé décembre 2011), avec indice santé décembre 2011 = 117,52 (base 2004).

9. Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation ont été évalués sur base des deux règles suivantes :

Charges à reporter : les charges ou fraction de charge afférentes à l'exercice suivant mais dont la comptabilisation est déjà intervenue ont été évaluées compte tenu du montant imputable à l'exercice suivant ;

Charges à imputer : les charges ou fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne sont payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice ;

Produits acquis : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice mais dont la comptabilisation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant ont été évalués compte tenu du montant imputable à l'exercice ;

Produits à reporter : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice suivant et qui ont été encaissés au cours de l'exercice sont évalués au montant afférent à l'exercice suivant.

Exercice 31/12/2015

Rapport des actionnaires chargés de contrôle.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte de la mission de surveillance et de contrôle que vous nous avez confiée pour répondre aux prescriptions légales et statutaires.

L'ensemble des documents comptables nous ont été communiqués et il nous a été donné toutes les informations utiles que nous avons demandées relatives aux divers postes du bilan et du compte de résultat ainsi que leur évolution en cours d'exercice et des actes de gestion posés par le conseil d'administration.

Nous avons effectué la vérification des écritures et des existences. Nous avons aussi vérifié la présence effective des investissements acquis au cours de l'année 2015. Par sondages, nous nous sommes assurés que les documents comptables traduisent avec exactitude les opérations qui ont été effectuées, les documents ayant été visés à la date du 15 mars 2016.

De ces vérifications diverses et répétées, nous concluons que la comptabilité est correctement tenue et que les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les dits comptes donnent une image exacte du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Par ailleurs, le rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2016, dont le projet nous a été soumis, comprend les informations légalement requises et concorde avec les comptes annuels.

La répartition des bénéfices telle que proposée est conforme aux statuts et aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas trouvé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou des dispositions légales et nous n'avons à ce sujet aucune réserve ou objection à formuler.

En conséquence, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à adopter le bilan et le compte de résultats au 31/12/15 tel que le conseil d'administration vous le soumet, à approuver la répartition des bénéfices qu'il vous propose et à lui donner décharge de sa gestion.

Beauraing, le 15 mars 2016

Le commissaire aux comptes,
Jean-Claude CORNET

